

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) EXTRAORDINAIRE

Mercredi le 08 novembre 2023 à 12h30

Ordre du Jour (ODJ) proposé

0.0 Procédures

0.1 Ouverture de la rencontre

Il est proposé d'ouvrir l'assemblée à 13h05.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

0.2 Praesidium

Il est proposé de nommer Ariane Monzerolle (elle) à l'animation, Élisabeth Duboc (elle) au secrétariat, Marie-Pierre Forest-Gaudet (elle) au senti.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Les membres du praesidium se présentent et la personne à l'animation explique les procédures de l'assemblée avant de commencer.

0.3 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

0.4 Déclarations

Il n'y a rien à déclarer.

0.5 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions commencer par reconnaître que l'UQAM est située en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tio'Tiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

1.0 Modifications à la charte

1.1 Logo de l'ABICEP

La personne responsable des communications présente le nouveau logo, qui se veut plus représentatif des programmes faisant partie de l'ABICEP.

Relatif à l'article 6 de la Charte

Il est proposé :

QUE l'article 6 de la Charte, soit :

« Logo

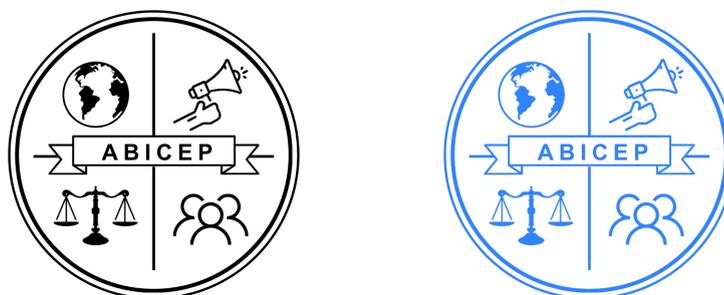
6. Le logo officiel de l'Association est celui qui apparaît sur la page couverture actualisée, tel qu'adopté en Assemblée générale le 7 avril 2021. Il sert notamment à identifier les communications officielles et les pages de réseaux sociaux de l'Association »

soit remplacé par:

« Logo

6. Le logo officiel de l'Association est celui proposé et adopté en Assemblée générale le 8 novembre 2023. Il sert notamment à identifier les communications officielles et les pages de réseaux sociaux de l'Association »;

Annexe : Logo proposé (exemple version noire et bleue [#3084FF])



Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

1.2 Avis de motion - Augmentation des cotisations de 20\$ à 25\$

Avis de motion déposé le 11 octobre 2023 :

Il est proposé de faire passer la cotisation de 20 \$ à 25 \$ à partir de l'automne 2024.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

1.3 Rôle des sentis - Présentation de la proposition du comité Ad hoc

Il est proposé de créer un nouvel article aux règlements généraux de l'association pour définir le rôle de senti dans les activités.

- 1) Le rôle de senti est de garder un œil sur toute situation d'harcèlement sexuel. Il s'agit d'une personne ressource à joindre en cas de situation d'agression ou de malaise à caractère sexuel. Cette personne a la responsabilité de rester sobre dans les

activités, d'épauler et de soutenir la victime du mieux de ses capacités selon la situation.

- 2) En cas d'intervention, il est de la responsabilité du senti de faire un suivi en privé avec la ou les victimes, et d'offrir un support approprié selon l'ampleur de la situation, *dans le cadre de la formation reçue par le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH).*

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition d'amendement #1 :

Il est proposé de modifier la deuxième phrase pour ajouter la précision suivante : « lors des activités socioculturelles organisées de l'ABICEP ».

- 1) Le rôle de senti est de garder un œil sur toute situation d'harcèlement sexuel. Il s'agit d'une personne ressource à joindre en cas de situation d'agression ou de malaise à caractère sexuel *lors des activités socioculturelles organisées par l'ABICEP*. Cette personne a la responsabilité de rester sobre dans les activités, d'épauler et de soutenir la victime du mieux de ses capacités selon la situation.
- 2) En cas d'intervention, il est de la responsabilité du senti de faire un suivi en privé avec la ou les victimes, et d'offrir un support approprié selon l'ampleur de la situation, dans le cadre de la formation reçue par le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH).

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Proposition d'amendement #2 :

Il est proposé de modifier le deuxième point pour ajouter la précision suivante : « *dans le cadre de la formation reçue par le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH) de l'UQAM* ».

- 1) Le rôle de senti est de garder un œil sur toute situation d'harcèlement sexuel. Il s'agit d'une personne ressource à joindre en cas de situation d'agression ou de malaise à caractère sexuel *lors des activités socioculturelles organisées par l'ABICEP*. Cette personne a la responsabilité de rester sobre dans les activités, d'épauler et de soutenir la victime du mieux de ses capacités selon la situation.
- 2) En cas d'intervention, il est de la responsabilité du senti de faire un suivi en privé avec la ou les victimes, et d'offrir un support approprié selon l'ampleur de la situation, dans le cadre de la formation reçue par le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH).

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Retour sur la proposition principale :

Il est proposé de créer un nouvel article aux règlements généraux de l'association afin de définir le rôle de senti :

- 1) Le rôle de senti est de garder un œil sur toute situation d'harcèlement sexuel. Il s'agit d'une personne ressource à joindre en cas de situation d'agression ou de malaise à caractère sexuel *lors des activités socioculturelles organisées par l'ABICEP*. Cette personne a la responsabilité de rester sobre dans les activités, d'épauler et de soutenir la victime du mieux de ses capacités selon la situation.
- 2) En cas d'intervention, il est de la responsabilité du senti de faire un suivi en privé avec la ou les victimes, et d'offrir un support approprié selon l'ampleur de la situation, *dans le cadre de la formation reçue par le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH)*.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

2.0 Grèves

2.1 Grève pour la journée internationale des stagiaires

2.1.1 Proposition de grève

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de milieux de travail à majorité féminine demandent l'accomplissement des stages non salariés;

CONSIDÉRANT QUE les femmes racisées et les universitaires de première génération sont particulièrement représenté.e.s dans les milieux de stages non salariés;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu des stages est donc un enjeu genré et racial;

CONSIDÉRANT QUE l'ABICEP, dans ses mandats, promeut et soutient la lutte pour l'égalité des genres;

CONSIDÉRANT QUE des pratiques racistes, capacitistes, sexistes et transphobes surviennent souvent en milieux de stage;

CONSIDÉRANT QUE les stagiaires doivent consacrer beaucoup de temps et d'énergie à leurs stages et doivent souvent concilier stage, famille et/ou travail salarié pour répondre à leurs besoins de base, ce qui contraint plusieurs stagiaires à davantage compter financièrement sur leur entourage, à s'endetter ou à abandonner leur programme d'études;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu des stages est donc un enjeu de discrimination;

CONSIDÉRANT QUE l'ABICEP, dans ses mandats, promeut la lutte pour la justice sociale et contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT QU'un appel à la grève et aux manifestations a été lancé et signé par actuellement 13 associations étudiantes à travers le soi-disant Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ABICEP, dans ses mandats, se déclare solidaire avec les luttes étudiantes qui rejoignent ses valeurs et s'engage à offrir, au meilleur de ses capacités, son soutien aux autres associations étudiantes;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une grève s'inscrirait dans l'escalade des moyens de pression pour la salarisation des stages qui est née en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 10 novembre est la Journée internationale des stagiaires;

CONSIDÉRANT la tenue, entre autres, d'une manifestation large pour la salarisation des stages le 10 novembre 2023 à 15h;

Il est proposé :

QUE l'ABICEP organise une grève le 10 novembre 2023 dans le cadre de la journée internationale des stagiaires pour réclamer la salarisation des stages sous toutes leurs formes.

2.1.1 Plénière

Une plénière de 10 minutes est proposée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Retour sur la proposition principale.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

3.0 Assemblées générales en comodal

3.1 Tenue d'Assemblées générales en comodale et utilisation de la caméra

Dépôt d'un avis de motion:

Que l'ABICEP permettent les Assemblées générales en comodal en priorisant les droits de parole en présence et en obligeant une caméra ouverte sur le zoom lors des votes.

Dûment proposé le 8 novembre par Alyssa Vézina

Dûment appuyé par

4.0 Varia

Un appel est fait aux membres de l'ABICEP de participer aux levées de cours pour la grève pour la salarisation des stages. Il y a aussi un comité de mobilisation ce soir au Café Philanthrope (Pavillon N).

On invite les membres de l'ABICEP à proposer leur candidature pour participer au Cahier de l'ABICEP. Une rencontre aura lieu jeudi prochain.

Il y aura un party de fin de session en collaboration avec les autres associations modulaires de l'AFESPED. Ce party servira entre autres à financer les jeux de la science politique.

Il y aura une activité le 14 novembre prochain à l'Arcade Mtl, les billets sont en vente à 8,50\$ pour l'entrée, l'accès aux jeux, au vestiaire et une consommation. Vous avez jusqu'au 13 novembre pour acheter un billet directement sur le site de l'ABICEP.

Demain : Assemblée générale de l'AFESPED à 12h30 au A-2860 sur la grève du 10 novembre.

5.0 Fermeture

Il est proposé de lever l'assemblée à 13h57.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU